

Chartre de bonne conduite du cyclo-route.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- « J'applique le code de la route en toutes circonstances.
- « Je porte toujours un casque.
- « J'utilise un vélo équipé réglementairement, en parfait état mécanique (notamment « freins et passages de vitesses réglés/pneus gonflés).
- « J'emporte un nécessaire de réparation (y compris une chambre à air de rechange.
- « J'adapte mon comportement aux conditions de circulation.
- « Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
- « Je ne roule jamais à plus de deux de front et me range sur une seule file lorsque les circonstances de la circulation l'imposent.
- « Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu (e).
- « Je choisis un parcours correspondant à mes capacités physiques.
- « Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers de la route.
- « Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident (tél : 18 ou 112).
- « Je respecte la nature et son environnement.
- « Je respecte les autres usagers de la route.
- « Un capitaine de route est désigné. Il veille à la bonne conduite du groupe.
- « Je m'engage à suivre ses instructions.
- « En cas d'accident, la responsabilité des dirigeants ou des encadrants ne saurait être engagée